



Ministère de l'Agriculture, des Ressources Hydrauliques et de la Pêche

PROJET DE GESTION INTEGREE DES PAYSAGES
DANS LES REGIONS LES MOINS DEVELOPPEES EN TUNISIE (PGIP)
(PRET BIRD N° 8722-TN)

Unité de Gestion par Objectifs

***TERMES DE REFERENCE POUR LE RECRUTEMENT D'UN(E)
CONSULTANT(E) INDIVIDUEL (LE) POUR LE SUIVI ET
EVALUATION ET LA GESTION DE SAUVEGARDE
ENVIRONNEMENTALE ET SOCIALE DU PROJET***

1. Cadre général

A. Présentation du projet

Le Projet de Gestion intégrée des Paysages (PGIP) dans les régions les moins développées en Tunisie, est un projet national appuyé par la Banque Mondiale couvrant la période 2018-2024, dans l'objectif d'améliorer la gestion des paysages et l'accès aux opportunités économiques pour des communautés ciblées dans les régions du Nord-Ouest et Centre-Ouest en Tunisie. Le développement économique en Tunisie a été caractérisé par des déséquilibres régionaux importants, avec les régions côtières en développement rapide et les régions de l'arrière-pays à la traîne.

Malgré l'importance des niveaux de précipitation et le fort potentiel agro-climatique, les régions du Nord-Ouest et du Centre-Ouest de la Tunisie restent les moins développées principalement à cause des réglementations juridiques qui entravent l'accès durable aux ressources naturelles existantes. Cette situation, combinée avec un manque de services et d'infrastructures, l'éloignement, et l'accès limité aux marchés, constituent les principaux obstacles de longue date à l'investissement privé et à l'entrepreneuriat et entravent la croissance durable de ces régions.

B. Objectifs du projet

L'objectif de développement du Projet est d'améliorer la gestion des paysages et l'accès aux opportunités économiques pour des communautés ciblées dans les régions du Nord-Ouest et Centre-Ouest en Tunisie.

Le projet « Gestion Intégrée des paysages » aidera à éliminer ces contraintes en aidant les Organisations Professionnelles et les Micro, petites et moyennes entreprises à créer dans ces régions une main-d'œuvre hautement qualifiée et un secteur privé dynamique.

Le Projet vise également à promouvoir l'approche de la gestion intégrée des paysages à travers les activités économiques (modes et moyens de vie, emploi, genre), l'amélioration de la production alimentaire et la gestion durable des écosystèmes, en maximisant les potentialités durables des ressources naturelles dans les régions les moins développées.

Le Projet s'attaquera simultanément aux contraintes d'approvisionnement durable ou de production et à l'accès à la demande ou au marché, il appuiera :

La Promotion de la planification participative intégrée et ascendante (bottom-up) du développement du paysage.

L'identification des possibilités de production pour accroître les activités économiques locales et absorber la main-d'œuvre, et accroître les revenus des ménages pauvres.

La promotion d'un meilleur accès aux marchés existants et nouveaux, à plus forte valeur ajoutée.

Les bénéficiaires directs du projet seront les communautés rurales des gouvernorats¹ des régions du Nord-Ouest et du Centre-Ouest de la Tunisie, y compris le Gouvernorat de Bizerte (délégation de Sejenane),² qui pourront profiter d'un ensemble d'initiatives destinées à améliorer leurs modes et moyens d'existence.

Les bénéficiaires directs comprennent les communautés locales qui cogéreront les ressources forestières et des pâturages dans des paysages ciblés et bénéficieront économiquement de l'augmentation de la valeur ajoutée des produits en raison des interventions du projet par le biais de différentes initiatives de renforcement des capacités et d'investissements

C. Composantes du projet :

Le Projet proposé comporte trois composantes :

- (i) Fondements pour la gestion durable des ressources agricoles
- (ii) Favoriser des investissements régionaux durables, et
- (iii) Gestion du Projet, Suivi et évaluation.

Composante 1: Fondements pour la gestion durable des ressources agricoles

Les activités de cette composante fourniront un appui adéquat en vue de :

- (i) améliorer la qualité et l'exactitude des données sur l'agriculture, les forêts et les parcours au niveau national ;
- (ii) adopter la planification intégrée du développement du paysage ;
- (iii) renforcer les capacités techniques et managériales des différents acteurs nationaux, régionaux et locaux impliqués dans le développement des produits agricoles ; et
- (iv) renforcer les cadres institutionnels et juridiques pertinents.

Cette composante renforcera les capacités pour une gestion durable des ressources agricoles, tout en prévoyant la mise en place d'un système de gestion de l'information, avec le renforcement des capacités et l'assistance technique par le biais de services de conseil.

Composante 2: Favoriser des investissements régionaux durables

Par le biais de cette composante, le Projet appuiera des investissements (sous-projet) qui proviennent des PDIP. Les activités sont exclusivement liées à la foresterie, à l'agriculture et à la gestion des parcours incluant l'élevage et les petites infrastructures.

Les investissements seront assurés par trois catégories de sous-projets : (i) agriculture durable et intelligente par rapport au climat (par ex. techniques de gestion de la fertilité des sols); (ii) infrastructures locales complémentaires; et (iii) développement des produits agricoles –par ex. plantes aromatiques).

Les activités de cette composante seront mises en œuvre par les CRDA/UREP, en étroite collaboration avec les Conseils Locaux de Développement, Organisations Sociétés Civiles et SMSA.

En tant que titulaires des PDIP, les Conseils locaux de Développement (CLD), par un processus participatif et consultatif avec toutes les parties prenantes, et sur la base des critères d'éligibilité, ont coordonnés la préparation des PDIP et assureront la mise en œuvre des diverses activités du projet, avec les parties prenantes éligibles, y compris les organisations de la société civile, les GDA et les SMSA.

¹Beja; Jendouba; Kef; Siliana; Kairouan; Kasserine; and Sidi Bouzid

² Malgré le fait qu'elle ne fasse pas partie des régions du NO et CO, Bizerte a été incluse en vertu des similitudes de ses écosystèmes.

Composante 3: Gestion du projet et suivi et évaluation

Cette composante appuiera la mise en place et le fonctionnement d'une Unité de Gestion du Projet par Objectifs (UGO) au sein du MARHP et des UREP au niveau des CRDA. Par la fourniture de biens, de services de consultants et de formations, cette composante couvrira

- (i) le coût des équipements ;
- (ii) les audits du projet ; et
- (iii) les coûts d'exploitation supplémentaires du Projet. Cela comprend le financement des biens, les services de consultants, y compris les consultants à court terme, les formations et les coûts de fonctionnement et d'exécution du projet aux niveaux central et régional.

D. Structure de gestion et de mise en œuvre du projet

L'agence d'exécution du projet est le Ministère de l'Agriculture, des Ressources hydrauliques et de la Pêche (MAHRP), qui assure la gestion financière et la passation des marchés de toutes les activités du projet. La mise en œuvre quotidienne des activités du projet sera assurée par la Direction Générale des Investissements de Financement et des Organisations Professionnelles (DGFIOP) du MARHP qui accueille une Unité d'Exécution du Projet (UGO) responsable de la mise en œuvre, la gestion, le suivi et l'évaluation et la coordination du projet.

- Au niveau national

➤ Le Comité national de Pilotage du Projet (COFIL),

Présidé par le Ministre du MARHP ou son représentant, est composé de différents intervenants : le Ministère du Développement de l'Investissement et de la Coopération internationale (MDICI), le Ministère du Commerce et de l'Industrie, le Ministère des Finances, Ministère des Affaires locales et de l'Environnement, ainsi que les présidents des CLD et CR situés dans les régions sélectionnées et les représentants des GDA et des SMSA.

➤ L'Unité de gestion par objectif(UGO),

logée au sein de la DGFIOP dans le MAHRP, a la responsabilité de la gestion et la coordination du projet, comme aussi le suivi et l'évaluation des activités en étroite collaboration avec les UREP au niveau des CRDA. En particulier, L'UGO comprend une direction, et deux sous-directions, chacune avec 3 services, elle a les responsabilités suivantes :

- a. Préparer la gestion financière et les activités comptables d'une manière consolidée conformément aux principes de la comptabilité publique ;
- b. Préparer des rapports périodiques consolidés relatifs aux données physiques sur les progrès accomplis dans la mise en œuvre du projet et les données financières sur les décaissements (par composante et par catégorie) ainsi que sur les engagements de la Banque mondiale et les ressources budgétaires ;
- c. Consolider les données fournies par les CRDA et produire des états financiers consolidés annuels et des états financiers semestriels intermédiaires ;
- d. Envoyer les copies de ces documents au directeur de la DGFIOP, qui sera chargé de les transmettre à la Banque mondiale par l'intermédiaire du Ministère du Développement, de l'Investissement et de la Coopération internationale (MDICI) et du Comité de Pilotage national dans les 45 jours suivant la fin de chaque semestre calendrier;
- e. Fournir un rapport financier semestriel non audité (IUFR) pour l'ensemble du projet
- f. Maintenir un système de gestion financière acceptable pour la Banque mondiale et conforme aux procédures de la Banque mondiale pour l'attribution des marchés, les décaissements et le suivi financier.

- Au niveau régional

Les Commissariats régionaux pour le développement agricole (Les CRDA) du MARHP sont les principales institutions de mise en œuvre des activités de projet au niveau du gouvernorat. Les CRDA des huit gouvernorats du NO et CO et du Gouvernorat de Bizerte accueilleront dans leur Division de

Reboisement et de la protection des Sols (DRPS) une **Unité régionale d'Exécution du Projet (UREP)**, qui préparera les programmes de travail annuels et les budgets et les soumettra à l'UGO au niveau central pour approbation. Les UREPs sont chargées de mettre en œuvre les programmes de travail et de surveiller les budgets, de suivre et d'évaluer les activités du projet.

L'UREP fournit une assistance technique et des conseils aux bénéficiaires dans le cadre de l'élaboration de leurs PDIP et de la programmation annuelle des contrats annuels, ainsi que dans la mise en œuvre des diverses activités du projet, y compris le suivi et l'évaluation. D'autres activités comprennent : (a) la mobilisation de toutes les parties prenantes ; (b) le soutien à l'élaboration des PDIP; (c) l'élaboration des programmes annuels; (d) la préparation et la signature des contrats annuels avec les représentants des communautés et de organisations communautaires; et (d) la collecte des données essentielles pour le suivi et l'évaluation de la mise en œuvre des contrats annuels et des PDIP liés au projet.

Le chef de la division DRPS coordonnera dans chaque CRDA les activités du projet. Il/elle sera chargé de saisir les données financières et d'envoyer périodiquement à l'UGO toute la documentation du projet et les rapports d'avancement de la mise en œuvre suivant les procédures acceptées de transmission de l'information.

Dans chaque gouvernorat, le Conseil régional (CR) est un organisme officiel chargé d'harmoniser les contenus et les arrangements de partenariat proposés dans les PDIP. Le CR examine le PDIP et facilite les partenariats avec d'autres institutions de développement / intervenants.

Le CR est dirigé par le gouverneur et est composée de : le gouverneur, les représentants élus de la Chambre des députés, les présidents des conseils municipaux et ruraux, les chefs d'unité d'autres services administratifs et les représentants d'institutions techniques, économiques, sociales, culturelles et éducatives.

Le CR se réunit quatre fois par an à cette fin et est responsable de la mobilisation des partenariats pour le projet et de la cohérence des activités et des programmes du projet avec ceux des autres partenaires locaux et régionaux.

- **Au niveau local**

➤ **Les Conseils locaux de Développement (CLD)**

Les CLD sont des organes consultatifs formels, qui examinent et discutent les priorités locales en matière de développement économique et social, les programmes locaux de développement et les projets relevant de leur région. Les CLD ont la charge de :

- (i) sensibiliser les partenaires locaux et mobilisent des fonds additionnels pour le projet au niveau local ;
- (ii) valider les PDIP et les CA, en veillant à la cohérence avec les priorités de développement ; et
- (iii) superviser et surveiller la mise en œuvre des PDIP et les CA. Les examens et les discussions ont lieu au cours de réunions de travail avec des représentants de la population locale, du secteur privé, du gouvernement et des partenaires non gouvernementaux concernés par le projet. Les CLD sont dirigés par le délégué et sont composés de : délégués nommés par le gouverneur, les présidents des communes et les conseils de la délégation, les chefs de sections administratives et les représentants des services techniques régionaux, y compris les CRDA.

1/ PRESENTATION DE LA MISSION

Dans le cadre de la Composante N°3: Gestion du projet et suivi et évaluation, l'UGO souhaite recruter un consultant pour la mission de suivi et évaluation et la gestion environnementale et sociale du projet.

Le suivi et évaluation et la gestion environnementale et sociale concernera les attributions de l'Unité de Gestion par Objectifs du Projet PGIP (UGO) ainsi que les Unités régionales d'exécution du projet UREPs, en matière du suivi et de l'évaluation et de la gestion environnementale et sociale des activités planifiées du projet,

Le recrutement sera réalisé selon le règlement de Passation des Marchés pour les Emprunteurs sollicitant le Financement de Projets d'Investissement de la BIRD (FPI) Juillet 2016.

2/ MISSION ET PRINCIPALES TACHES

Sous la supervision du Coordonnateur du projet PGIP, le consultant aura pour tâches celles qui sont mentionnées ci-dessous :

1- En Suivi et Evaluation

a) Planification et programmation des activités du Projet

- Définir et mettre en place un système et des outils efficaces pour l'élaboration du programme d'activités et du budget annuel.
- Organiser le processus préparation du plan d'activités et définir le calendrier d'élaboration du programme d'activités.
- Veiller au respect du calendrier d'exécution des activités planifiées.
- Préparer, en collaboration avec les autres membres de l'UGO et des Unités régionales d'Exécution du Projet (UREP) les ateliers de bilan et de planification

b) Suivi de l'exécution des activités

- Coordonner la conception et la mise en place du système de suivi-évaluation du Projet et s'assurer de son efficacité.
- Assurer le suivi de la collecte et l'analyse de toute l'information concernant les activités du Projet au niveau national.
- Suivre et coordonner les activités de chargés de suivi et évaluation des UREP, en particulier par rapport au processus de collecte et de compilation des données de base.
- Superviser l'achèvement des indicateurs de performance le long de la période d'exécution du Projet.
- Mettre à jour le Cadre des Résultats et Indicateurs (par rapport aux résultats attendus et les résultats atteints)

c) Evaluation des résultats

- Effectuer des visites régulières des zones couvertes par le Projet pour s'assurer de la collaboration des institutions régionales, en particulier des CRDA, en matière de suivi et évaluation des activités du Projet
- Organiser des enquêtes pour apprécier le degré de satisfaction des principales parties prenantes par rapport aux activités du Projet.
- Assurer l'analyse et l'interprétation des écarts éventuels entre les prévisions et les réalisations des activités inscrites dans le plan d'activités et proposer des actions susceptibles de mieux favoriser l'atteinte des objectifs du projet
- Préparer toute la documentation requise pour la revue et l'évaluation périodique du projet.

d) Rapports de suivi-évaluation et missions de contrôle

- Coordonner l'élaboration de projets de rapports d'activités périodiques (trimestriels, semestriels et annuels) et s'assurer de la production de ces rapports avec les qualités requises et dans les délais fixés
- Assurer la diffusion des rapports d'activités périodiques aux destinataires requis ;
- Participer aux missions de supervision et d'évaluation du Projet.

- Contribuer à la rédaction du rapport des activités du Projet.

2- En gestion environnementale et sociale

Superviser toutes les activités des responsables des sauvegardes environnementales et sociales des différentes UREP

- Organiser et superviser toutes les opérations de triage des sous-projets d'investissements issus des PDIP en fonction de leur impact environnemental et social, pour en déterminer les outils de sauvegarde les plus appropriés - conformément aux principes et aux méthodologies présentés dans la documentation du Projet en matière de sauvegardes environnementale et sociale, à savoir le Cadre de Gestion environnementale et sociale (CGES), le Cadre de Politique de Réinstallation (CPR) et le Cadre Procédural (CP):
 - a. Superviser la préparation des Fiches de Diagnostic simplifié (FIDS) pour tout sous-projet d'investissement pour en déterminer les impacts environnementaux et sociaux potentiels
 - b. Superviser la préparation d'une Fiche d'information environnementale et sociale (FIES) pour tout sous-projet ayant un impact environnemental et social minime
 - c. Superviser la préparation des Plans de gestion environnementale et sociale (CGES) pour tout sous-projet d'investissement ayant un impact environnemental et social modéré
 - d. Superviser la préparation de Plans de Réinstallation (PR) – complet ou succinct, selon les cas - pour tout sous-projet d'investissement ayant un impact sur les populations
 - e. Superviser la préparation de Plans d'action procédurale pour tout sous-projet d'investissement ayant un impact sur l'accès des populations à leurs ressources productives
- Appuyer la préparation des termes de référence, le recrutement de bureaux d'études et/ou consultants individuels en charge de préparer les documents de sauvegarde environnementale et sociale appropriés, et superviser leur travail conformément aux directives du Manuel des Procédures du Projet.
- Préparer les termes de référence et les dossiers techniques d'appels d'offre dans le cadre de la préparation des documents de sauvegarde.
- Superviser et coordonner la planification, la mise en œuvre et le suivi de toutes les mesures d'atténuation des risques environnementaux et sociaux entreprises au niveau des unités régionales d'exécution du Projet (UREP), en s'assurant de la participation active de toutes les parties prenantes.
- Superviser le travail des bureaux d'études et des consultants individuels fournissant des services dans le cadre de la préparation des documents de sauvegarde
- Participer à l'organisation des initiatives de renforcement des capacités des institutions nationales et des entreprises en matière de sauvegarde environnementale et sociale
- Assurer la préparation des rapports techniques consolidés relatifs aux activités de sauvegarde (trriage des sous-projets, mise en œuvre des mesures d'atténuation des risques, etc.)
Superviser les spécialistes en gestion environnementale et sociale des UREPs à mettre en place et rendre opérationnel un système transparent de gestion des plaintes (d'après les indications du Manuel des Procédures du Projet)
- Participer à la conception et la diffusion des messages de sensibilisation des populations locales, organisations de producteurs, MPME, SMSA et organisation de la société civile au sujet des enjeux de la sauvegarde de leur patrimoine environnemental
- Participer, en collaboration avec l'expert en Suivi & Evaluation, à la collecte et analyse des indicateurs intermédiaires du Projet relatifs aux activités agro-sylvo-pastorales, en conformité au cadre des résultats prévus (cibles annuels).
- Assurer la responsabilité de la préparation des rapports d'avancement des activités relatives aux activités sylvo-pastorales.

3/ LIVRABLES ATTENDUS

- Un rapport initial qui proposera des méthodes, des ressources et des procédures à utiliser pour la collecte des données. Il comprendra également une proposition de calendrier pour les activités et la soumission des livrables.
- Les rapports, selon une fréquence à convenir avec le coordinateur du projet, contenant les analyses et les résultats du suivi et de l'évaluation et de la gestion environnementale et sociale conformément aux activités des présents TDRs.
- Un rapport final, incluant une synthèse et une évaluation détaillée du projet.

4/ CONDITIONS DE TRAVAIL

Le consultant sera recruté pour une durée de 90 jours maximum, non renouvelable, étalée sur une année.

Le consultant sera recruté sur la base d'un travail à temps partiel et sera installé dans le siège de l'UGO.

Le consultant retenu travaillera en étroite collaboration avec le coordinateur du projet.

Le Consultant devra remettre des rapports de suivi et évaluation chaque mois et les rapports ci-dessous mentionnés. Ces rapports seront validés par le Coordinateur National du projet.

Ces rapports validés donnent droit aux règlements des honoraires du consultant.

5/ QUALIFICATIONS REQUISES

Pour accomplir la présente mission, le consultant à recruter doit être titulaire d'un diplôme Universitaire équivalent au moins à un ingénieur en foresterie, agronomie ou sciences environnementales ou aménagement rural ou diplôme équivalent.

Le consultant devra également justifier des expériences et aptitudes suivantes :

- Avoir un esprit analytique et synthétique.
- Avoir des connaissances approfondies dans le management des projets.
- Avoir une expérience d'au moins 07 ans dans le domaine du suivi et évaluation et de la gestion environnementale et sociale dont au moins 3 ans dans des projets financés par les Bailleurs de fond en l'occurrence la BIRD ou équivalent.
- Avoir une maîtrise parfaite (écriture) de la langue française et de la langue arabe. - maîtrise de l'outil informatique et des logiciels courants de la suite MS Office (Word, Excel, Access, PowerPoint,).
- Maîtrise de l'outil informatique et de logiciel de planification et de suivi et évaluation de l'exécution de projets.
- Disponibilité et aptitude au travail en équipe.

6/ METHODOLOGIE DE SELECTION DE CONSULTANTS

La sélection et le recrutement du consultant sera réalisé selon les conditions établies dans les directives "Sélection et emploi des Consultant recrutés par la Banque Mondiale, Juillet 2016 (CI : Section VII. Méthodes de sélection agréées pour les services de Consultants).

7/ DELAI ET CONTENU DU DOSSIER DE CANDIDATURE

Le dossier de candidature devra être remis par courriel à l'Adresse suivante : **Ministère de l'Agriculture, des Ressources Hydrauliques et de la Pêche, Bureau d'ordre de la Direction Générale du Financement, des Investissements et des Organismes Professionnels « DGFIOP »**
30 Rue Alain Savary - 1002 Tunis-Belvédère

Le cachet du bureau d'ordre de la DGFIOF fait foi.

Et ce au plus tard le 19 Avril 2019

L'enveloppe extérieure doit porter la mention suivante : « le recrutement d'un Consultant individuel Spécialiste en suivi et évaluation et sauvegarde environnementale et sociale pour l'UGO/PGIP».

Le dossier doit comprendre obligatoirement les pièces suivantes :

- 1-Une copie de la Carte d'Identité Nationale et des Diplômes
- 2-Une lettre de motivation signée par l'intéressé, adressée au Directeur de l'Unité de Gestion par Objectifs du Projet PGIP
- 3-CV détaillé et signé du consultant.

Les justificatifs des informations mentionnées dans le CV seront demandés lors de la négociation.

8/ CRITERES DE SELECTION

Les critères de choix du soumissionnaire seront basés essentiellement sur :

Son expérience dans la réalisation d'études/projets dans les domaines précités,
Ses compétences dans le suivi et évaluation et la gestion environnementale et sociale de projets,

9/ ELIGIBILITE ET CONFLITS D'INTERET

Les critères d'éligibilité du Règlement de Passation des marchés de la Banque Mondiale sont applicables. De même, les candidats en situation de conflit d'intérêt au sens de ce même Règlement de Passation des marchés ne pourront être sélectionnés pour la mission.

10/ CONFIDENTIALITE

Le consultant retenu pour la présente mission est tenu de respecter une stricte confidentialité vis-à-vis des tiers, pour toute information relative à la mission ou collectée à son occasion.

Tout manquement à cette clause entraîne l'interruption immédiate de la mission. Cette confidentialité reste de règle et sans limitation après la fin de la mission.